

Comité de projet

Présentation du projet agrivoltaïque

Parc Solaire du Grand Brunet - Pruniers

Le 20 novembre 2024

GP JOULE
TRUST YOUR ENERGY.



SOMMAIRE

1

Le projet
agricole

2

L'étude
d'impact

3

Le planning



1

Le projet agricole

Présentation des acteurs

— **GP JOULE
France**
Développeur du
projet agrivoltaïque

— **EI Maxime Thidet**
Exploitation
d'élevage ovins

— **Geoness**
Bureau d'études
environnementales
- Assembler



— **Acte Agri +**
Etudes agricoles



— **Composite**
Etude paysagère



— **Envol**
Etudes
environnementales



Porteur du projet :
Parc Solaire du Grand Brunet SAS

Propriétaires des parcelles :
**M. Maxime Thidet
Commune de Pruniers**

Exploitant agricole :
EI Maxime Thidet

Le projet agricole



Exploitation individuelle **Maxime THIDET** – 29 ans (1 UTH)



SAU : **160 ha**

Parcellaire regroupé : commune de Pruniers + quelques parcelles dans le Cher



2012 : installation de **Maxime THIDET** en individuel – ateliers grandes cultures et bovin viande (reprise de l'exploitation à la suite de son père)

2016 : arrêt de l'activité bovine

2020 : création d'un atelier ovin viande pour diversifier les productions



Production de **grandes cultures conventionnelles** (90 ha) et **Bio** (70 ha)



Atelier en développement, actuellement **100 brebis mères**

Le projet agricole

Les raisons du choix du site :

- L'exploitant est à l'origine du projet agrivoltaïque et du choix de sa zone :
 - ❑ Conditions climatiques dégradées
 - ❑ Parcelles valorisées historiquement par du pâturage (bovin puis ovin) et de la culture
 - ❑ Faible valeur agronomique des terres provoquant un faible rendement des cultures
 - ❑ Proximité du projet agrivoltaïque (élevage) de son exploitation agricole

M. Thidet cherche donc des solutions pour s'adapter face à ces difficultés.

Le projet agricole

Le constat :

- **Des ateliers d'élevage à sécuriser face aux :**

- Sécheresses** qui impactent la pousse de l'herbe
- Préparation de l'atelier ovin pour parer à l'arrivée de nouveaux prédateurs
- Rendement des cultures en dessous de la moyenne**, variant de 50 à 55 q/ha pour une moyenne départementale de 60 q/ha
- Un rendement fourrager aléatoire variante de 3,0 tMS/ha à 5,0 tMS/ha (notamment dû au potentiel agropédologique faible)
- Des sols difficiles à travailler car très secs l'été et gorgés d'eaux l'hiver (sol limoneux-sableux)

Une exploitation gérée par un éleveur qui doit composer avec un sol au potentiel agronomique faible et souhaite augmenter la résilience de son activité.

Le projet agricole

L'intérêt du projet

Maintien et extension de l'activité de pâturage ovin sous panneaux photovoltaïques à moyen et long terme :

Parcelles à proximité immédiate de l'exploitation :

- Facilite la surveillance
- Accès à la vidéosurveillance
- Poursuite de l'activité de pâturage tournant
- Pas de modification des ateliers de l'exploitation

Parcelles du projet intégrées dans un parcours de pâturage sur 114 ha d'herbe :

- Sécurisation de la pousse de l'herbe et de l'autonomie herbagère
- Conserver la possibilité de faucher, épandre et entretenir les parcelles du projet avec un gyrobroyeur (gestion des refus)
- Dimensionnement de l'exploitation adaptée à l'augmentation du troupeau ovin
- Amélioration du bien-être des animaux au pâturage
- Impacts positifs sur l'environnement : économie d'énergie pour la gestion des refus, réduction de l'utilisation d'intrants, plus forte production à l'hectare...

Sécuriser les revenus sur l'exploitation et pérenniser l'activité agricole :

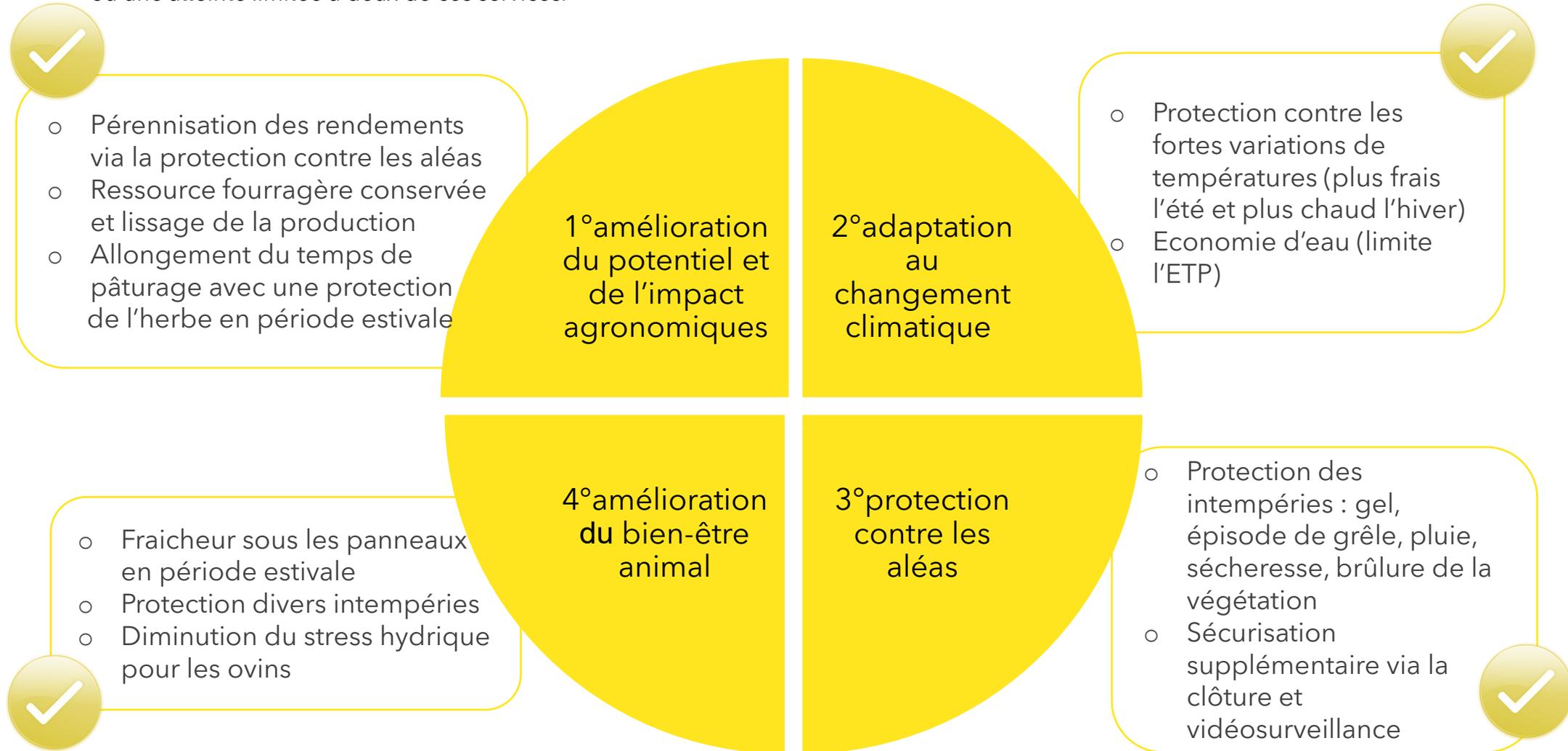
- Conserver de bonnes conditions de travail en améliorant l'outil de travail afin d'avoir une exploitation transmissible
- Mise en place d'une clôture sécurisée sur le périmètre du parc
- Mise en place d'entrées larges et ouvertes sans panneaux
- Mise en place des espaces d'alimentation pour les animaux
- Réensemencement de la prairie

Objectif : Une exploitation qui sécurise ses revenus et améliore le bien-être des animaux

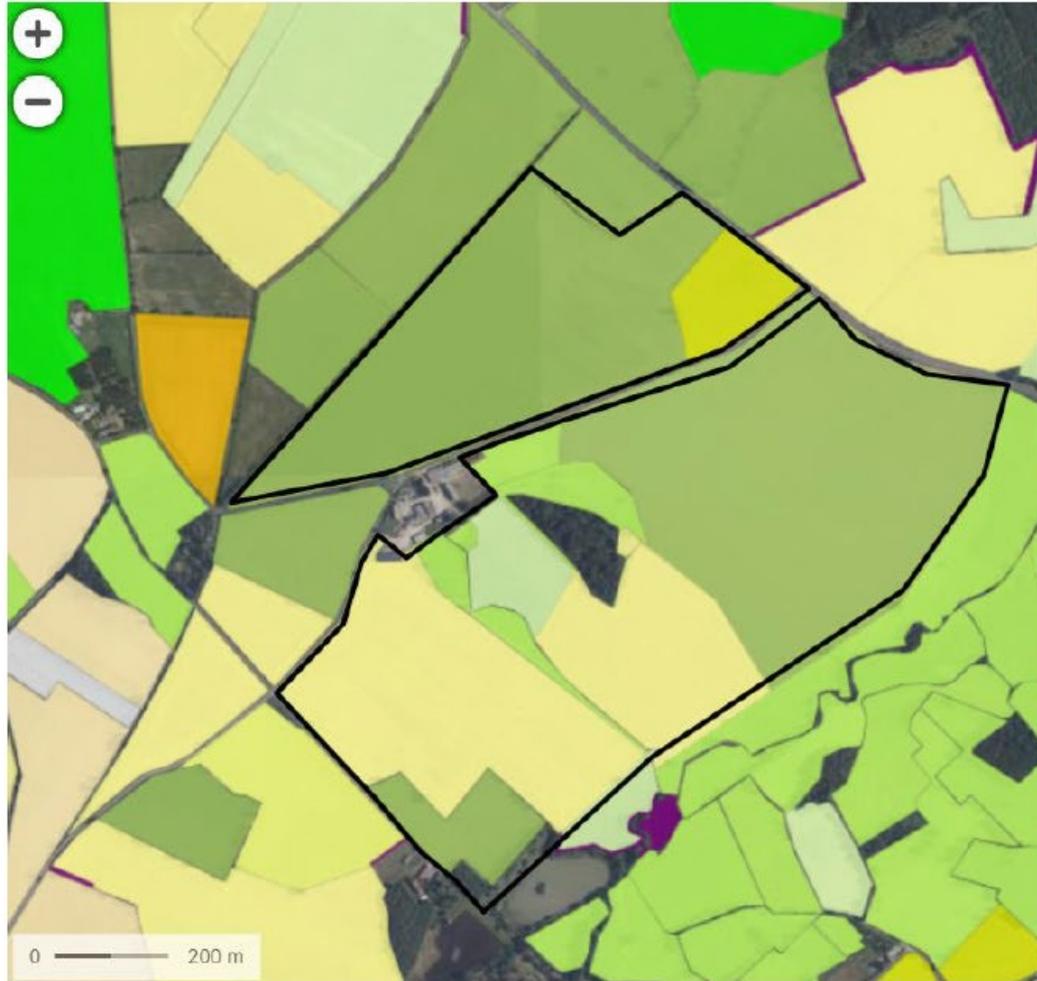
Le projet agricole - Synergie entre élevage ovin et photovoltaïque

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 (Article L. 314-36) indique qu'au moins l'un de ces services suivants doit être rendu à l'échelle de la parcelle :

- Ne peut pas être considérée comme agrivoltaïque une installation qui porte une atteinte substantielle à l'un des services ;
- ou une atteinte limitée à deux de ces services.



Le projet agricole



Etude Préalable Agricole

- La Surface agricole utile est constituée de 160 ha de parcelles agricoles. Ces parcelles ont différents assolements :

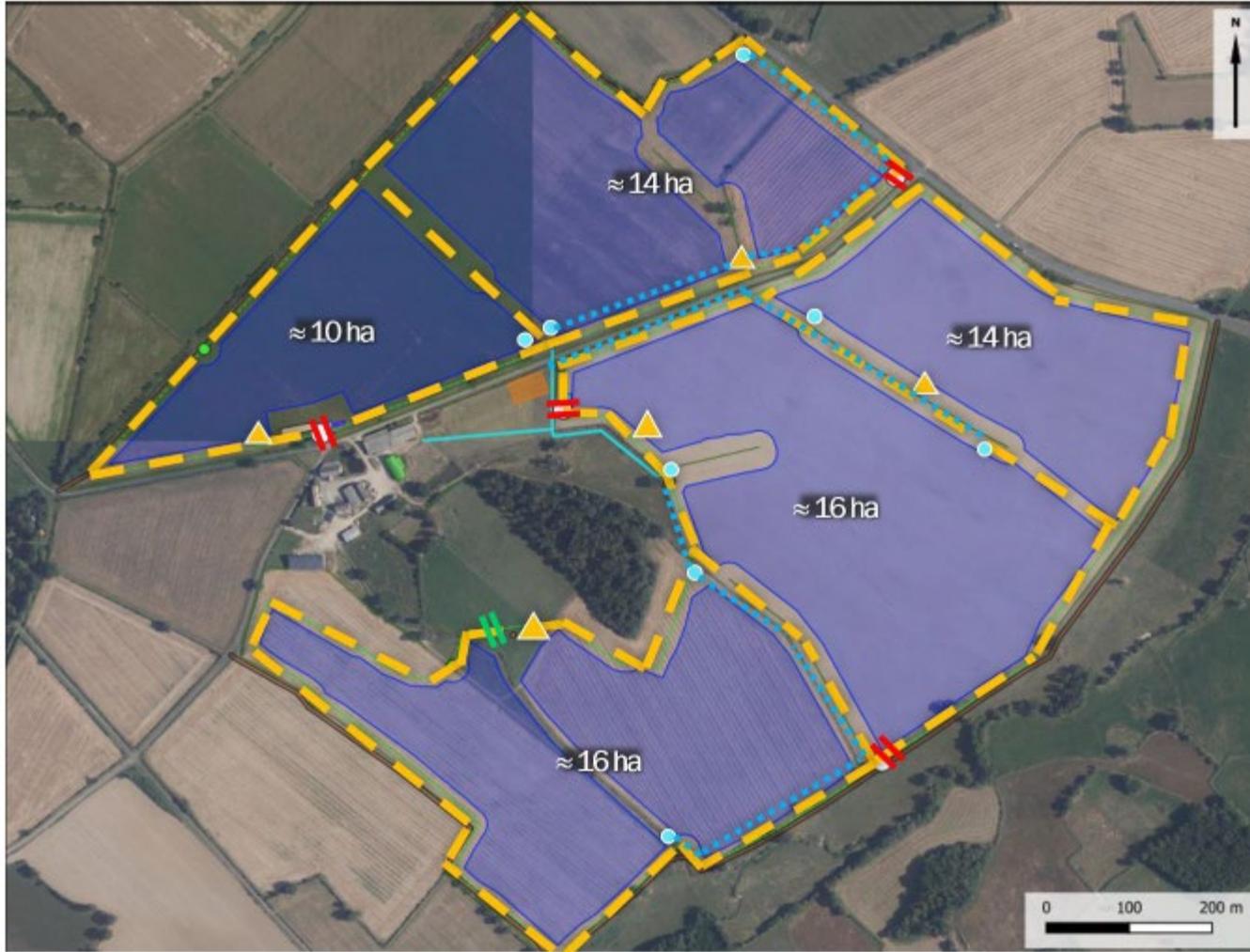
Céréales	
Blé tendre d'hiver (récolte en grains)	43,09 ha
Avoine d'hiver (récolte en grains)	2,97 ha
Lupin doux de printemps (Récolte en grains)	4,46 ha
Surfaces enherbées	
Trèfle (Récolte plante entière)	68,44 ha
Prairies permanentes	33,83 ha
Prairies temporaires	8,05 ha

La zone d'étude est composée de 114,7 hectares concernant majoritairement des surfaces enherbées.

Potentiel pédologique

- La majorité des terres sont des limons sableux, qui sèchent très vite en été. Comme les cultures sont conduites en sec, la production est alors très sensible aux sécheresses. De plus, les terres se gorgent d'eau en hiver, ce qui ne facilite pas l'implantation des cultures d'hiver (problème de portance des terres), pourtant moins sensibles aux sécheresses par rapport aux cultures de printemps.

Le projet agricole - Aménagement



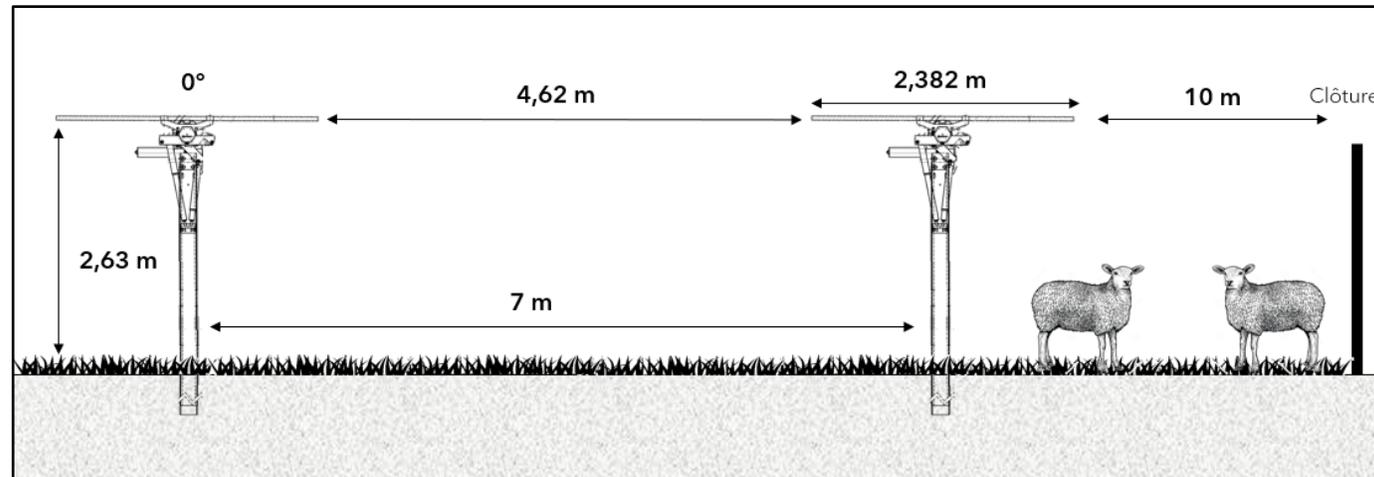
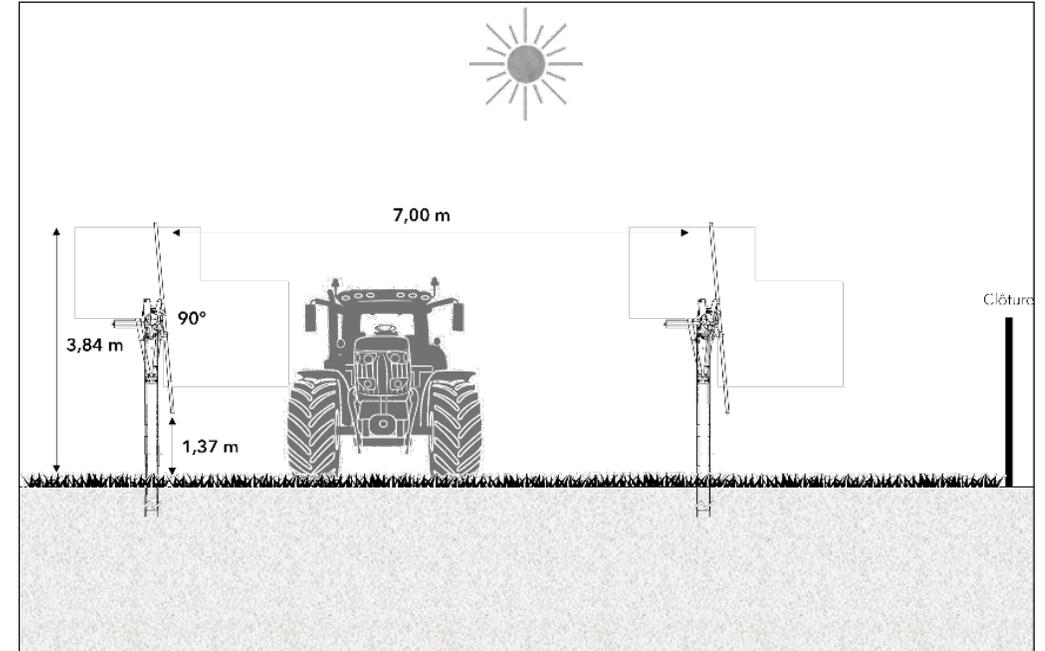
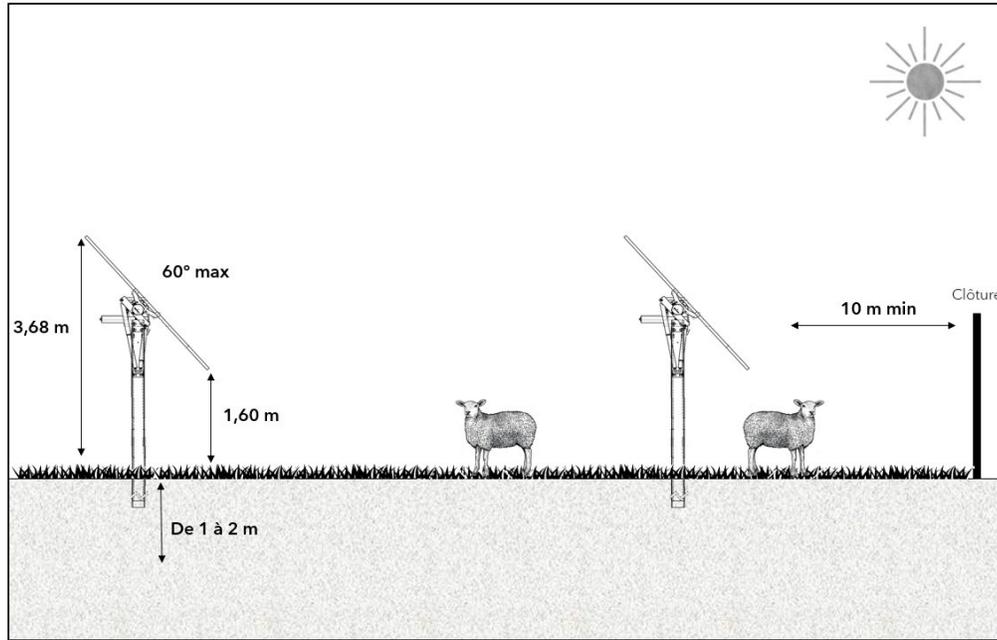
Aménagement du parc

- Création de paddocks pour du pâturage tournant et optimisé
- Portails dédiés à l'activité agricole
- Maintien des accès
- Structures trackers adaptables

Mise en place d'équipements nécessaires à l'activité d'élevage

- Abreuvoirs mobiles
- Râteliers mobiles
- Conduites d'eau
- Clôture fixe et mobiles
- Réensemencement prairie

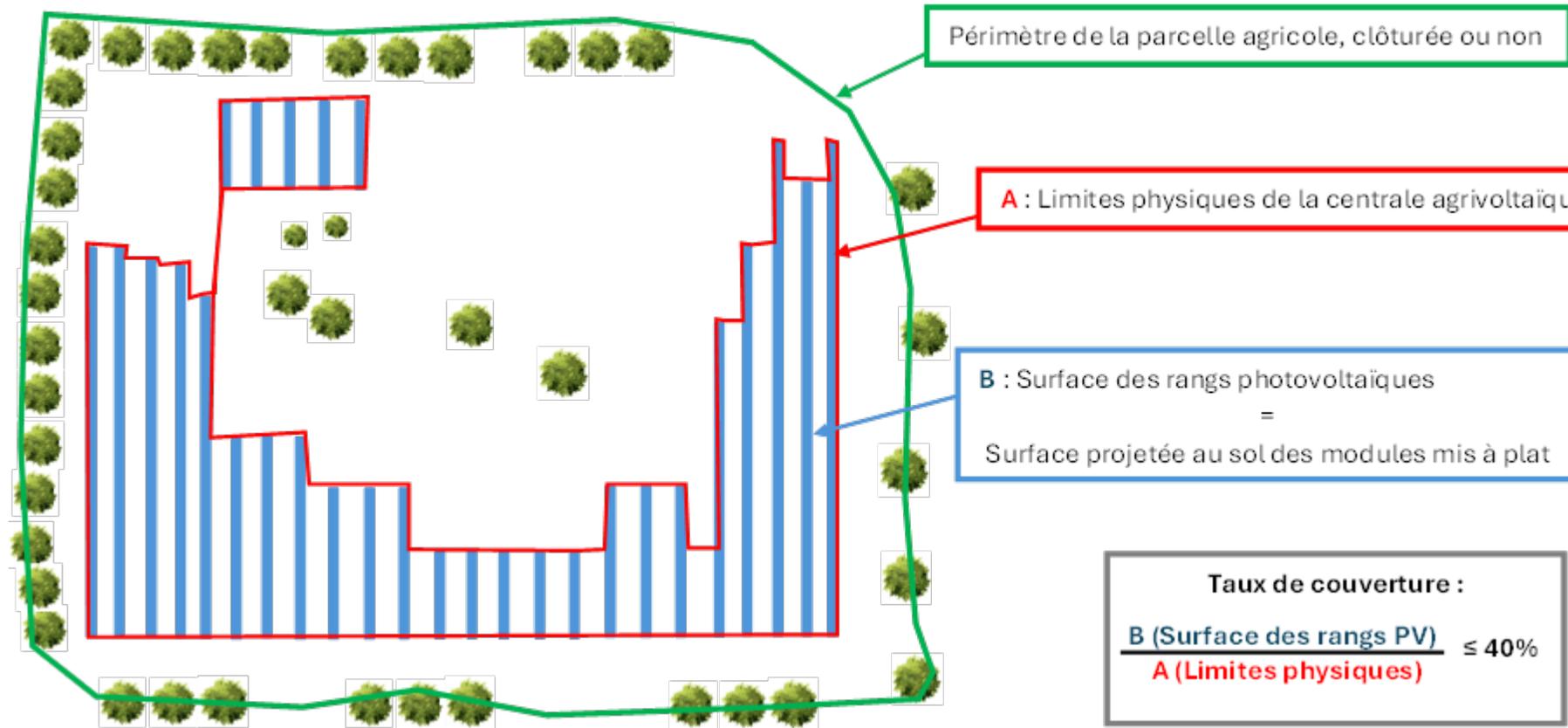
Le projet agricole - Caractéristiques



Le projet agricole

Installations agriPV situées sur une parcelle agricole

- ➔ Parcelle agricole = périmètre présentant les mêmes caractéristiques agricoles, supportant un projet d'installation agrivoltaïque et déterminé par les limites physiques d'une implantation continue de panneaux photovoltaïques. Il peut être d'une superficie différente de celle de la parcelle considérée par le cadastre* sur laquelle est réalisé le projet.

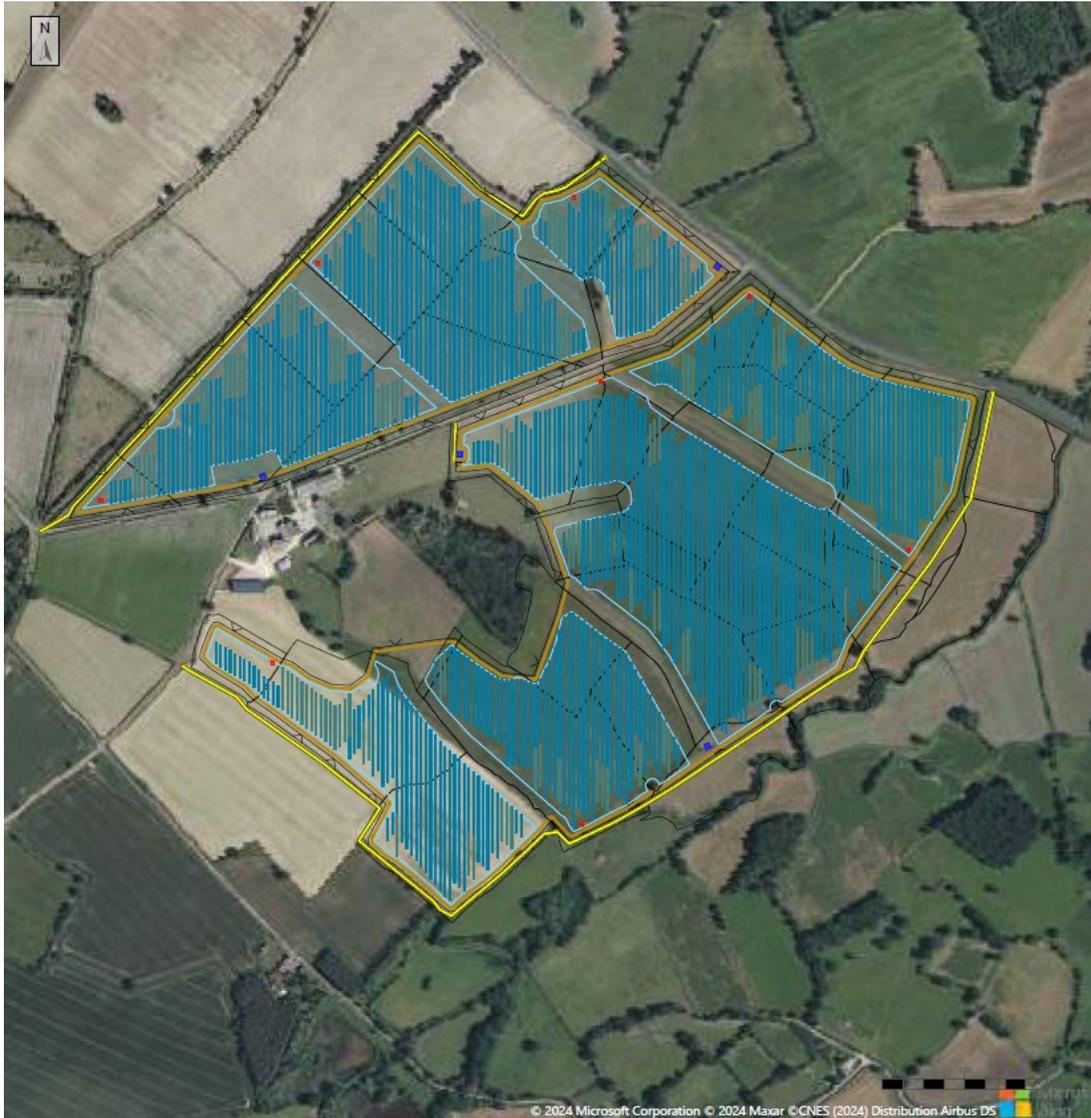


Calcul pour le taux de couverture :

Longueur projetée au sol d'une rangée de panneaux /
Distance inter-pieux :
2,382 m / 7,00 m

= **34,03 % de taux de couverture**

Le projet agricole - Implantation



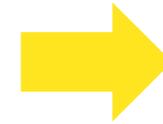
Scénario d'implantation :

- Surface clôturée totale : 66,95 ha
- Surface d'implantation des panneaux : 45,47 ha
- Surface projetée au sol : 15,46 ha
- **Taux de couverture : 34,03 %**
- Puissance installée : 34,95 MWc
- Structures sur tracker
- 7 portails d'accès (7 pour l'agriculteur dont 4 adaptés pour le SDIS)
- 8 postes de transformation
- 1 poste de livraison
- Quatre citernes incendies (60 m³)
- Pistes légères à l'intérieur et l'extérieur des parcs
- Production annuelle estimée à 50,27 GWh/an
- Equivalent de la consommation électrique annuelle estimée à 11 100 foyers

Le projet agricole - Impacts du projet sur l'économie agricole du territoire

Niveau d'impact						
Positif	Négligeable	Faible	Modéré	Fort	Très fort	Exceptionnel

Critères	Indicateurs	Observations	Impacts
Occupation de l'espace agricole	Parcellaire agricole	Présence d'effet de morcellement sur 0,95 ha Maintien d'une activité agricole	Modéré
	Surface de production	1,5 % de la surface clôturée retirés à la production agricole	Faible
	Productions agricoles	Changement d'assolement des parcelles dans l'optique du développement du troupeau ovins de Maxime THIDET	Positif
Qualité agronomique	Imperméabilisation	0,07 % de la surface clôturée sera imperméabilisée par des aménagements techniques	Faible
	Nature du sol	Une prairie sera mise en place dans le cadre de l'exploitation du parc par Maxime THIDET.	Négligeable
	Réserve utile en eau	Les modules mis en place seront non jointifs	Négligeable
Economie agricole	Nombre d'exploitations agricoles	Le projet agrivoltaïque n'implique aucun changement sur le nombre d'exploitation du territoire.	Nul
	Exploitation agricole de Maxime THIDET	Ce projet s'inscrit dans la volonté de Maxime THIDET d'augmenter son cheptel ovins.	Positif
	Emploi agricole	Maxime THIDET continuera son activité d'exploitant agricole après la mise en place du projet. Aucun emploi agricole n'est remis en cause par ce projet.	Nul
Filières	SIQO	Aucune SIQO ne sera impacté par la mise en place du projet	Nul
	Filière amont	Les relations avec Royagri seront maintenues après la mise en place du projet.	Nul
	Filière aval	L'augmentation du cheptel voulu par Maxime THIDET et en lien avec la mise en place du projet agrivoltaïque permettra une augmentation du nombre d'agneaux vendus au Marché aux Cadrans.	Positif



Aucun impact négatif notable sur l'économie agricole locale

Le projet agricole – Mesures individuelles d’accompagnement agricole

- **Dotation d’équipements spécifiques additionnels** : investissements ~ 39 536 € (sans racc eau)

Catégorie	Investissement concerné	Coût (€ HT)*	Nombre	Coût total estimé (HT)
Remise en état de la parcelle après travaux	Semis de prairie – semence en €/ha	250	65	16 250 €
	Semis de prairie – travaux en €/ha (réalisés par le propriétaire)	150	65	9 300 €
Clôture	Clôt. Mobiles élec (3 fils) Spider PAC ovin / 300 m	654	14	9 156 €
	Électrificateur sur batterie (PV)	306	2	612 €
Abreuvement	Raccordement au réseau d’eau	Coût à estimer	≈ 2 500 m	Coût à estimer
	Abreuvoirs à niveau constant (90 L)	251	8	2 008 €
Complémentation alimentaire au champ	Râtelier couvert (ø 180 cm)	1 105	2	2 210 €
TOTAL				39 536 €

- **Missions de suivi et contrôle** :
 - Visites régulières d’un organisme agréé (à identifier)
 - Suivi et évaluation : période initiale et au-delà

Le projet agricole - Mesures de compensation collective agricole

- **Méthodologie** : Prise en compte de la différence entre les impacts négatif et positif **directs** annuels, les impacts négatif et positif **indirects** annuels, de la durée nécessaire à la reconstitution du potentiel économique agricole et du ratio d'investissement.
- Le montant de la compensation du projet est évalué à **169 925 €**.
- Répartition des mesures auprès d'organismes tels que :
 - Fonds de solidarité
 - CUMA
 - Associations
- Une fois les organismes actés, des **conventions de partenariat** pourront être contractualisées.



2

L'étude d'impact

L'étude d'impact

LOCALISATION GEOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE

- ZIPP : Zone d'Implantation Potentielle du Projet
- AEI : Aire d'Etude Immédiate
- AEE : Aire d'Etude Eloignée
- Limite communale de Pruniers
- Limite communale
- Limite départementale

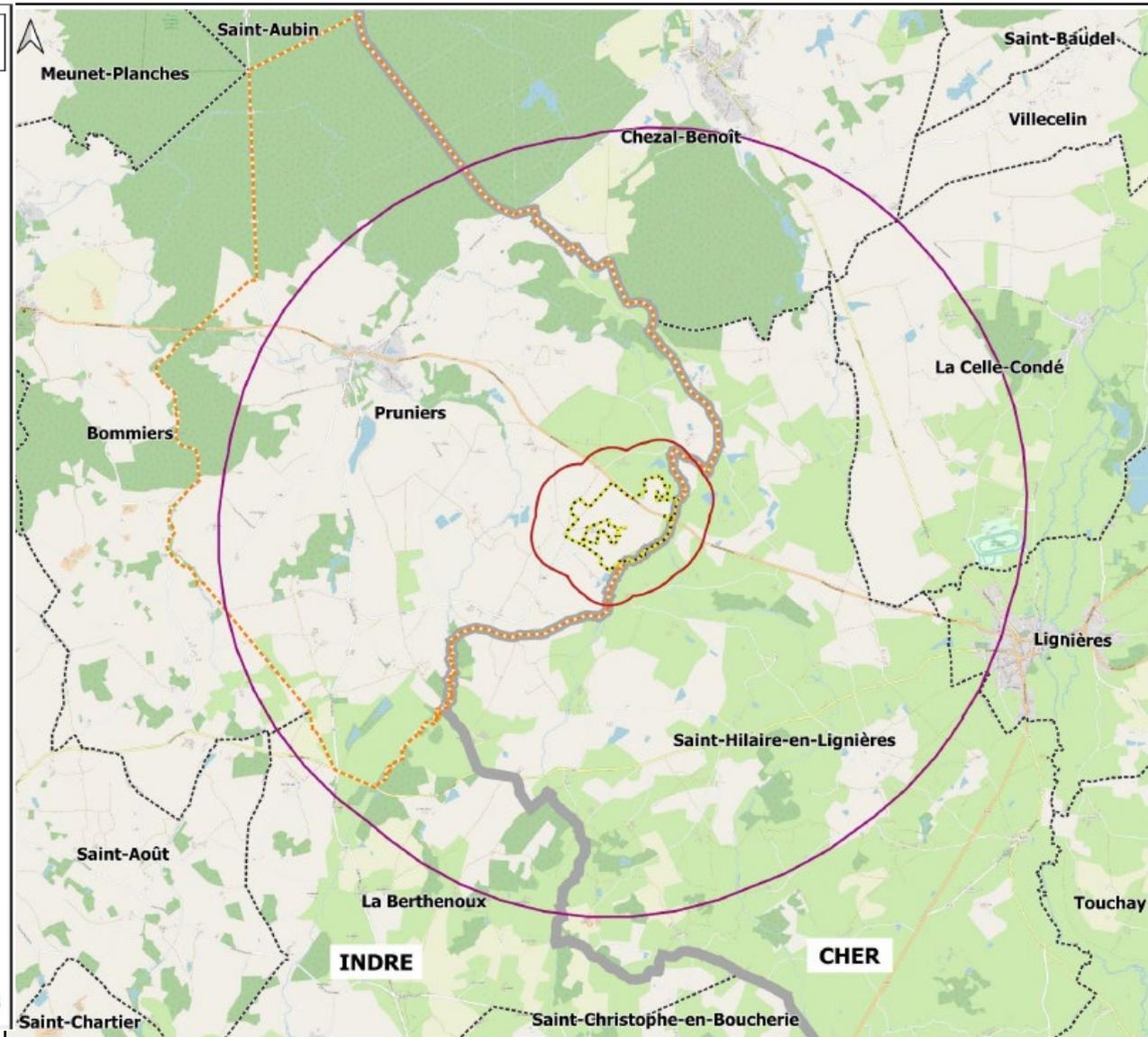
0 0.5 1 km

Données : BD Topo 36, Data Gov
Fond cartographique : OpenStreetMap

ETUDE : Centrale photovoltaïque au sol de Pruniers

GP JOULE

GEONESS



Aires d'étude

- ZIPP : zone immédiate du projet
- AEI : périmètre de 500 m – analyse des composantes du milieu physique et humain
- AEE : périmètre de 5 km – analyse le projet dans son environnement (enviro, paysager)

GP JOULE
TRUST YOUR ENERGY.

L'étude d'impact - Volet environnemental



Zonages environnementaux

- ZNIEFF de type II «Forêt de Chœurs-Bommiers» **en dehors de l'aire d'étude immédiat (3,8km)**
- ZNIEFF de type I «Prairie des Gambiers» **en dehors de l'aire d'étude immédiat (215m)**
- ZNIEFF de type I «Prairie humide du Gué Pinard» **en dehors de l'aire d'étude immédiat (2,2 km)**
- La zone d'étude est située en dehors de la Trame verte et bleu
- En dehors de tout parc naturel national ou régional

Légende

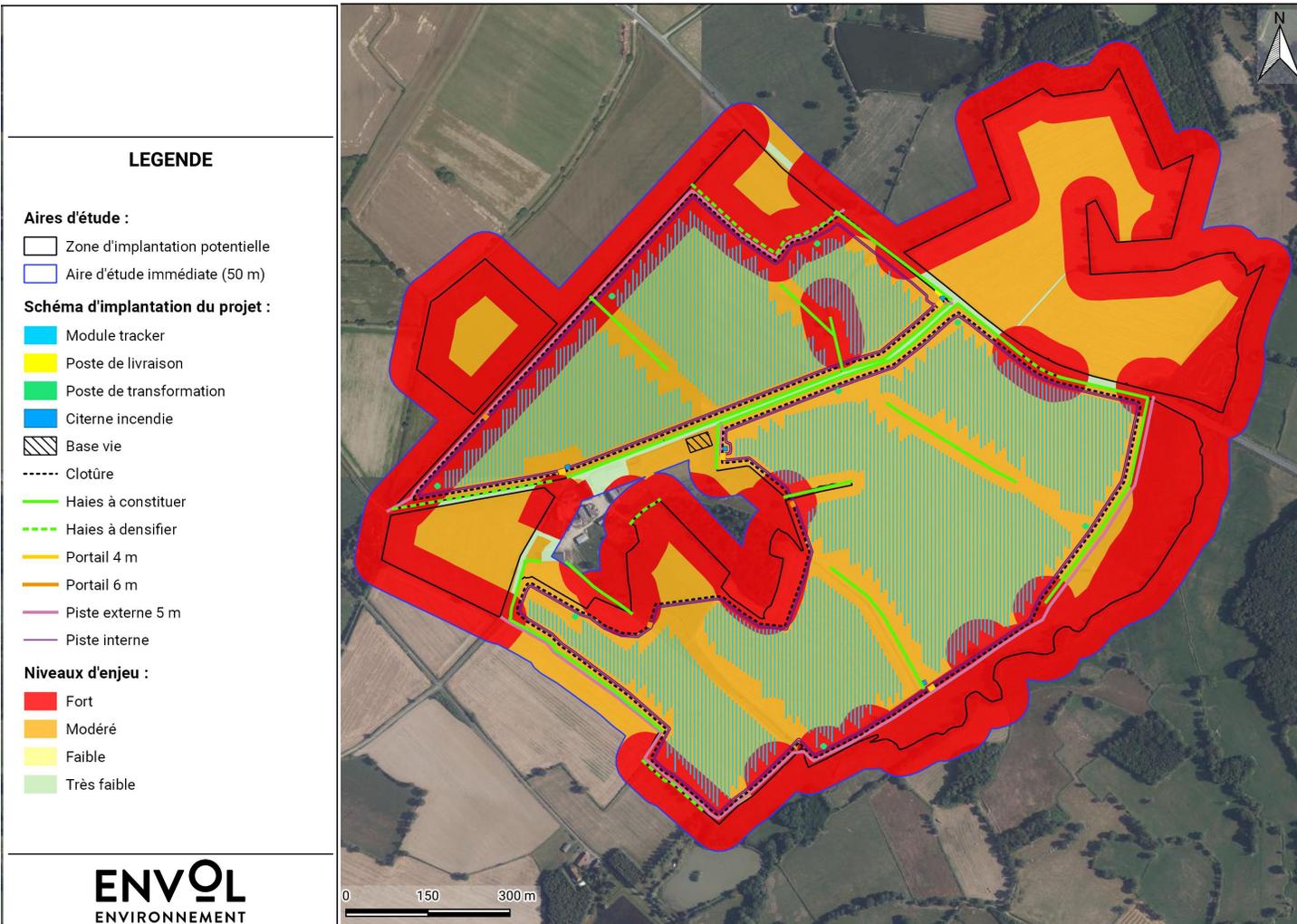
Aire d'étude

- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'Étude Immédiate (AEI)
- Aire d'Étude Éloignée (AEE)

Zones Naturelles d'Intérêt

- ZNIEFF Type I
- ZNIEFF Type II

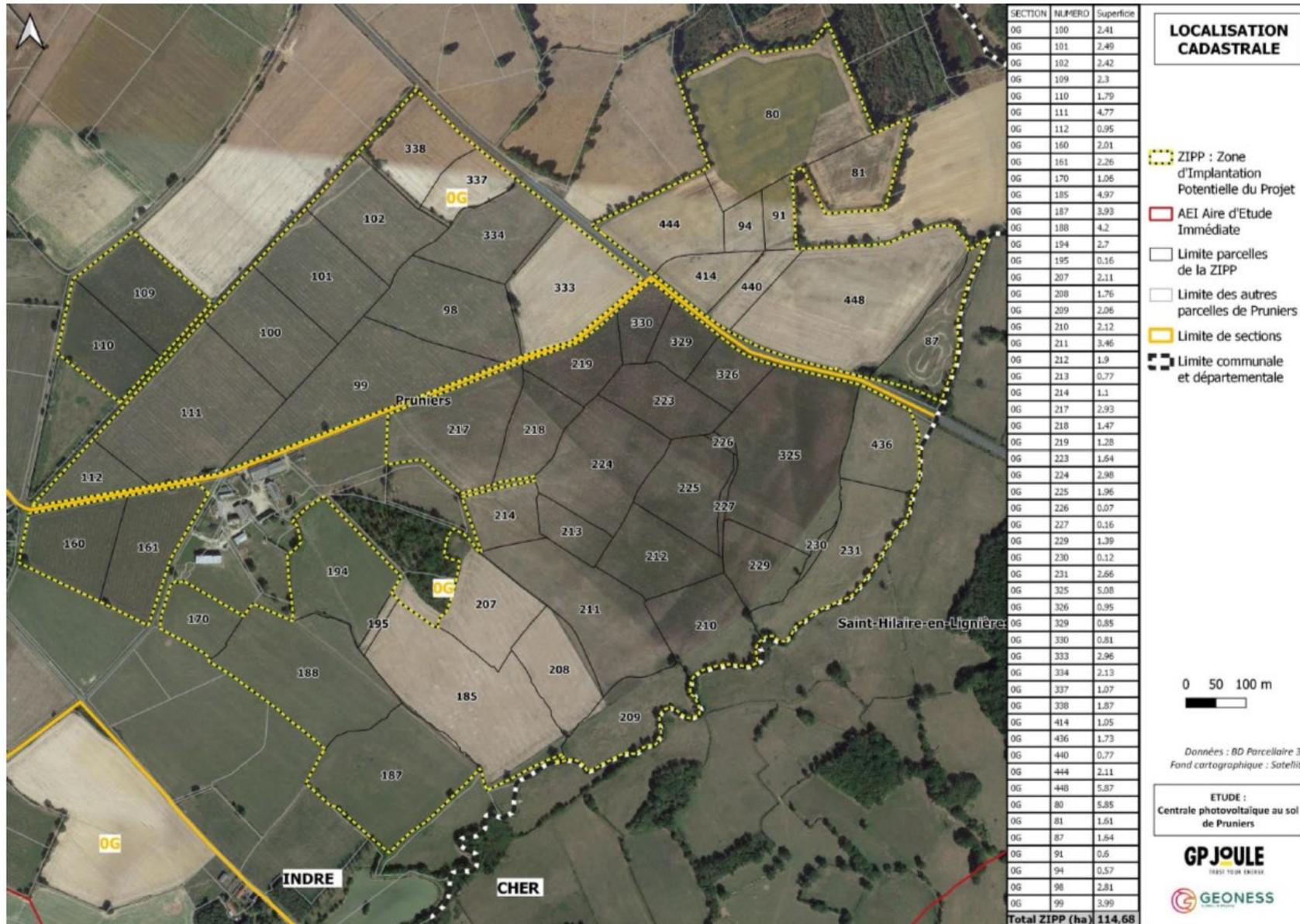
L'étude d'impact - Volet environnemental



Synthèse des enjeux écologiques

- Evitement des enjeux forts et adaptation du projet :
 - ❖ Enjeux forts : zones humides favorables à la reproduction des amphibiens (la Grande Thonaise et fossés zone sud). Conservation des arbres, milieux favorables à la reproduction des oiseaux et des chiroptères.
 - ❖ Inter-rang important et garde au sol élevé permettant l'accueil de la faune sous les panneaux.
 - ❖ Création de nouveaux habitats à travers la création de haies.
 - ❖ Simplification de l'entretien en « pâturage tournant » grâce à la création d'îlots.
- Prise en compte des recommandations du SDIS

L'étude d'impact - Parcellaire



Le foncier agricole :

- Etudié : ~ 107 ha
- Retenu : ~ 67 ha

LOCALISATION CADASTRALE

- ZIPP : Zone d'Implantation Potentielle du Projet
- AEI Aire d'Etude Immédiate
- Limite parcelles de la ZIPP
- Limite des autres parcelles de Pruniers
- Limite de sections
- Limite communale et départementale

0 50 100 m

Données : BD Parcellaire 36
Fond cartographique : Satellite

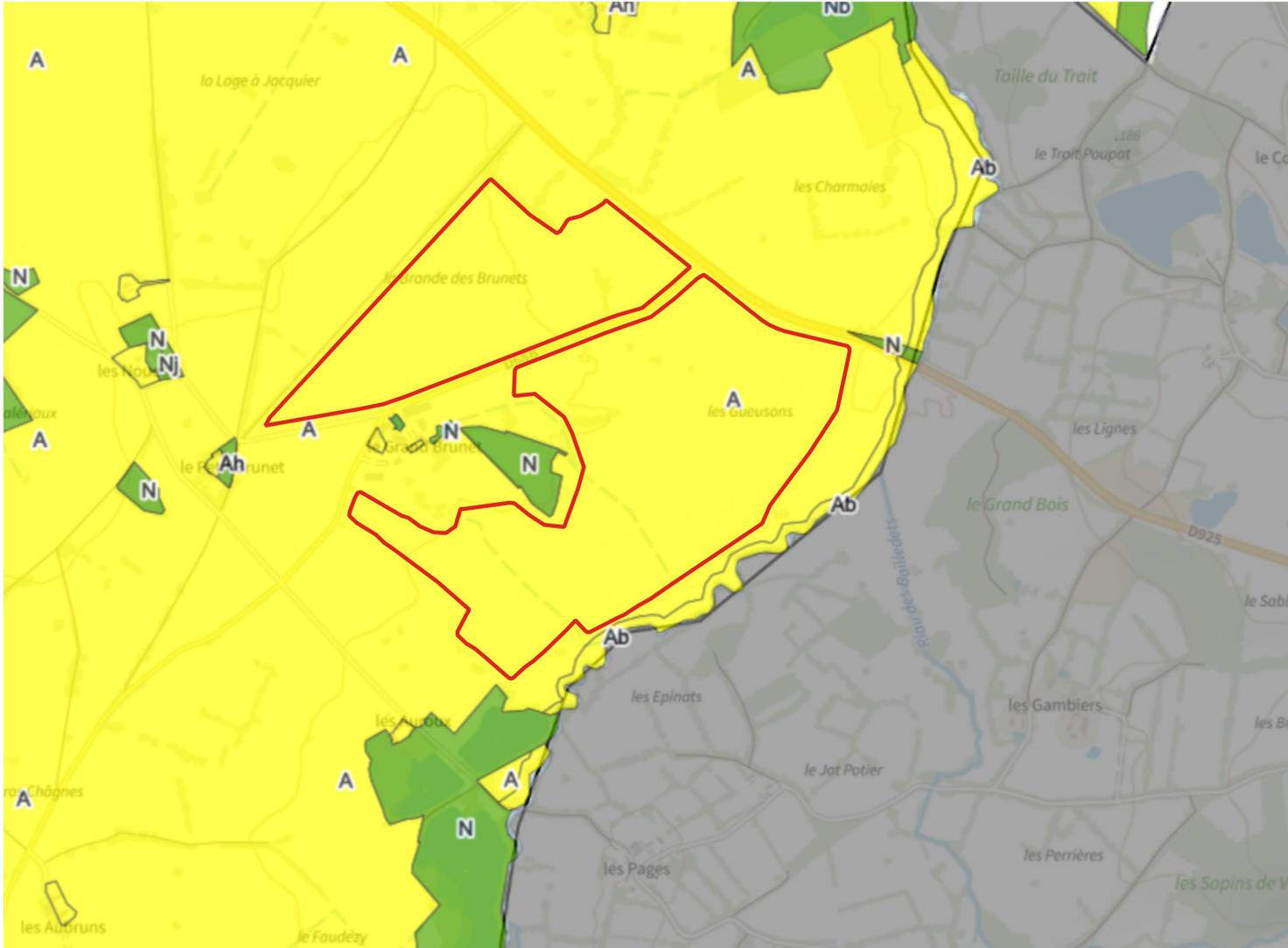
ETUDE :
Centrale photovoltaïque au sol de Pruniers

GP JOULE
TRUST YOUR ENERGY

GEONESS



L'étude d'impact - Urbanisme



L'urbanisme :

- Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Champagne Berrichonne est en application sur le territoire de la commune
- La zone d'étude se trouve en zone Agricole (A)
- Les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif et à l'exploitation agricole sont seules autorisées en zone A

La notion d'agrivoltaïsme rend compatible le projet avec l'urbanisme

L'étude d'impact - Raccordement

Carte 71 - Cartographie du raccordement externe du parc agrivoltaïque

LEGENDE

Aires d'étude :

Zone d'implantation potentielle

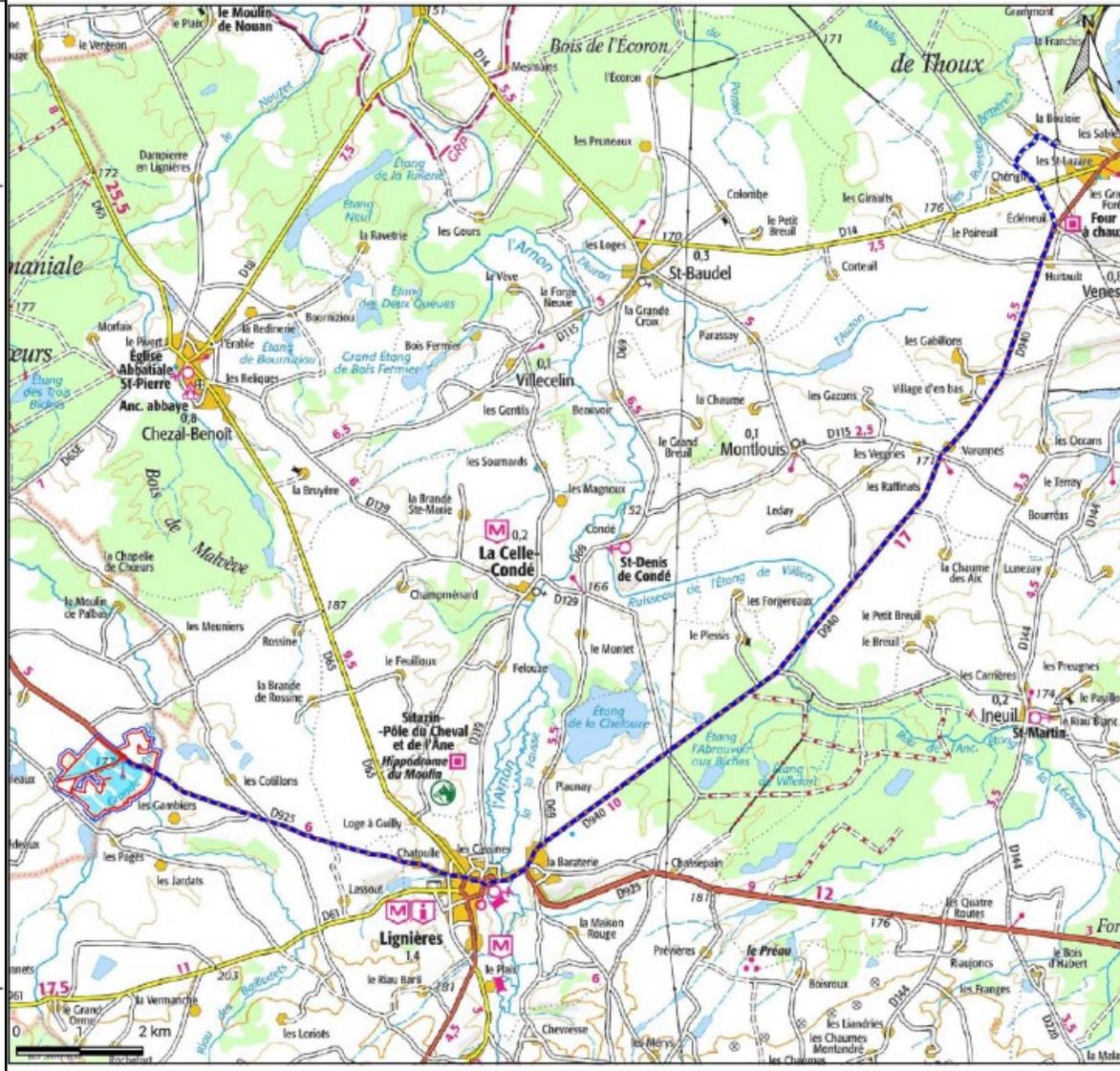
Aire d'étude immédiate (50 m)

Schéma d'implantation du projet :

Module tracker

Raccordement électrique :

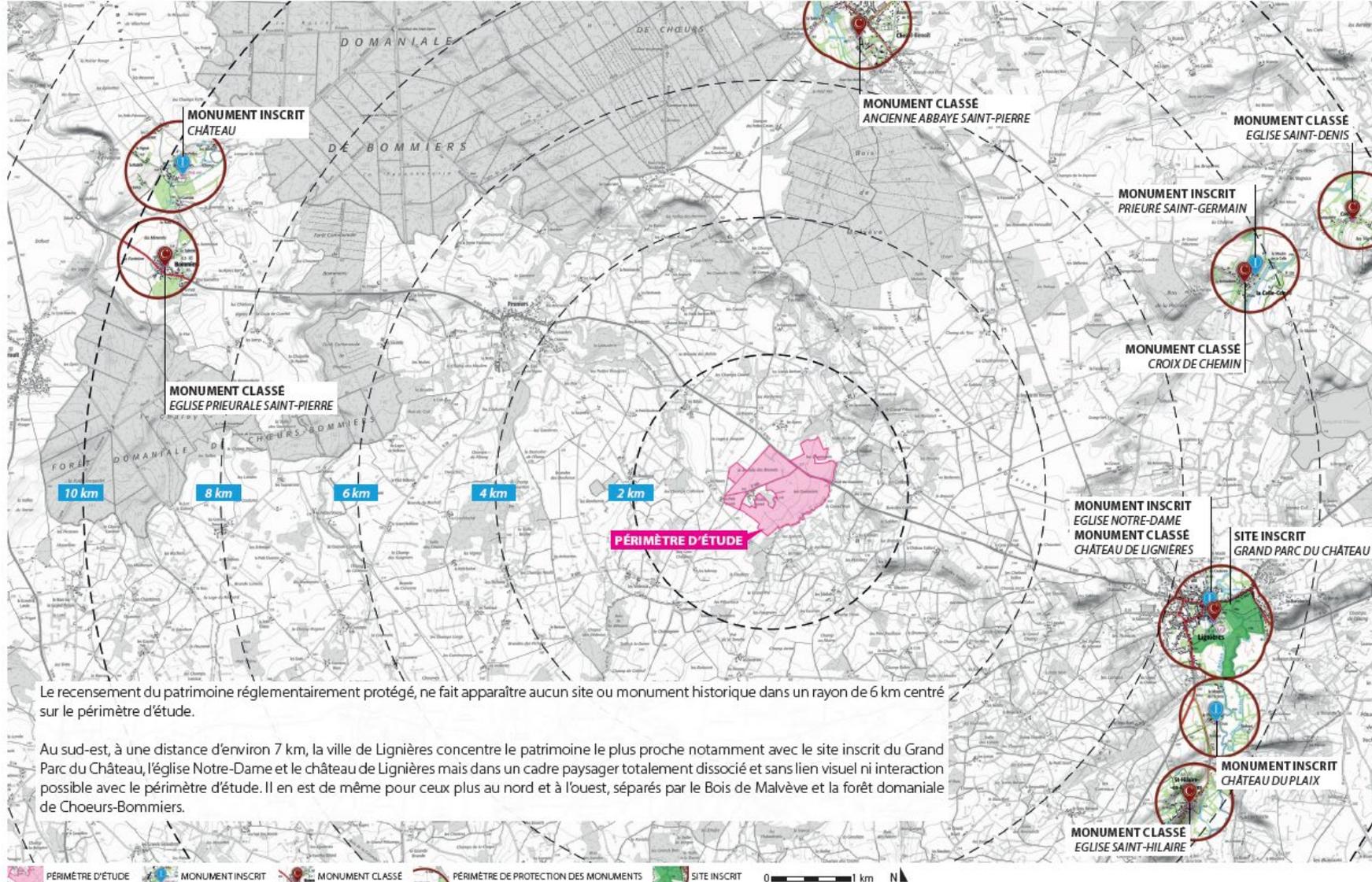
Tracé du raccordement externe au poste source de Venesmes



Possibilité de raccordement (puissance disponible et distance du projet) :

➤ **Venesmes à 21,8 km (57 MW de disponible)**

L'étude d'impact - Volet paysager

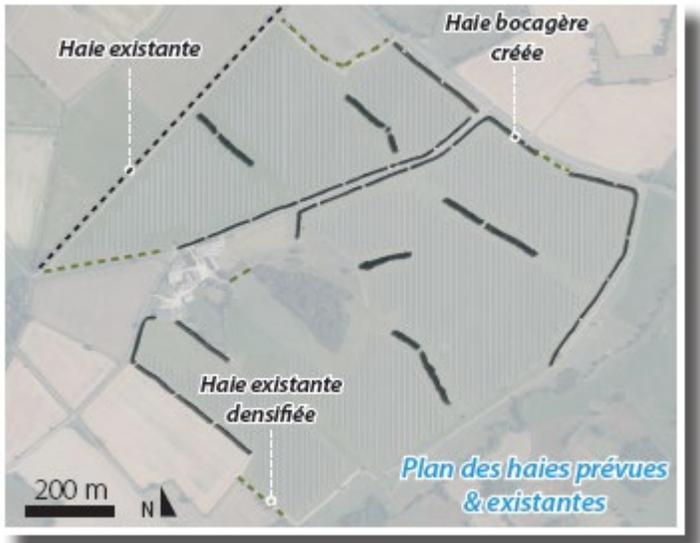


- Aucun patrimoine réglementaire protégé dans un rayon de 6 km
- Au sud-est, à environ 7 km, la ville de Lignières concentre 3 monuments
- Au nord et à l'ouest, 3 monuments sont recensés

L'étude d'impact - Volet paysager

Mesures paysagères : EVITEMENT

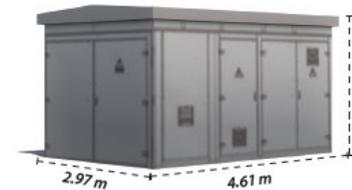
- Site très peu visible dans son ensemble, uniquement depuis ses abords immédiats. La topographie et la végétation sont des éléments naturels qui restreignent l'impact visuel.
- **Abandon** de la partie nord afin d'éviter une sensation d'encerclement
- **Recul** par rapport à la RD925 afin de préserver la trame bocagère



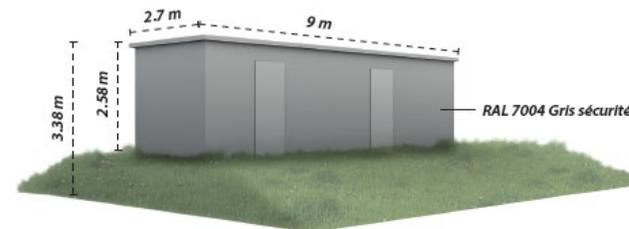
Mesures paysagères : REDUCTION

- Identification et conservation du maximum des zones humides bocagères et des arbres remarquables identifiés dans l'AEI.
- Densification des haies existantes et création de haies afin de limiter les vues depuis l'entrée du département de l'Indre
- Traitement architectural soigné : Teinte des postes électriques avec un RAL 7004 .
- **Clôture de type autoroutière avec piquet en bois.**

Poste de transformation

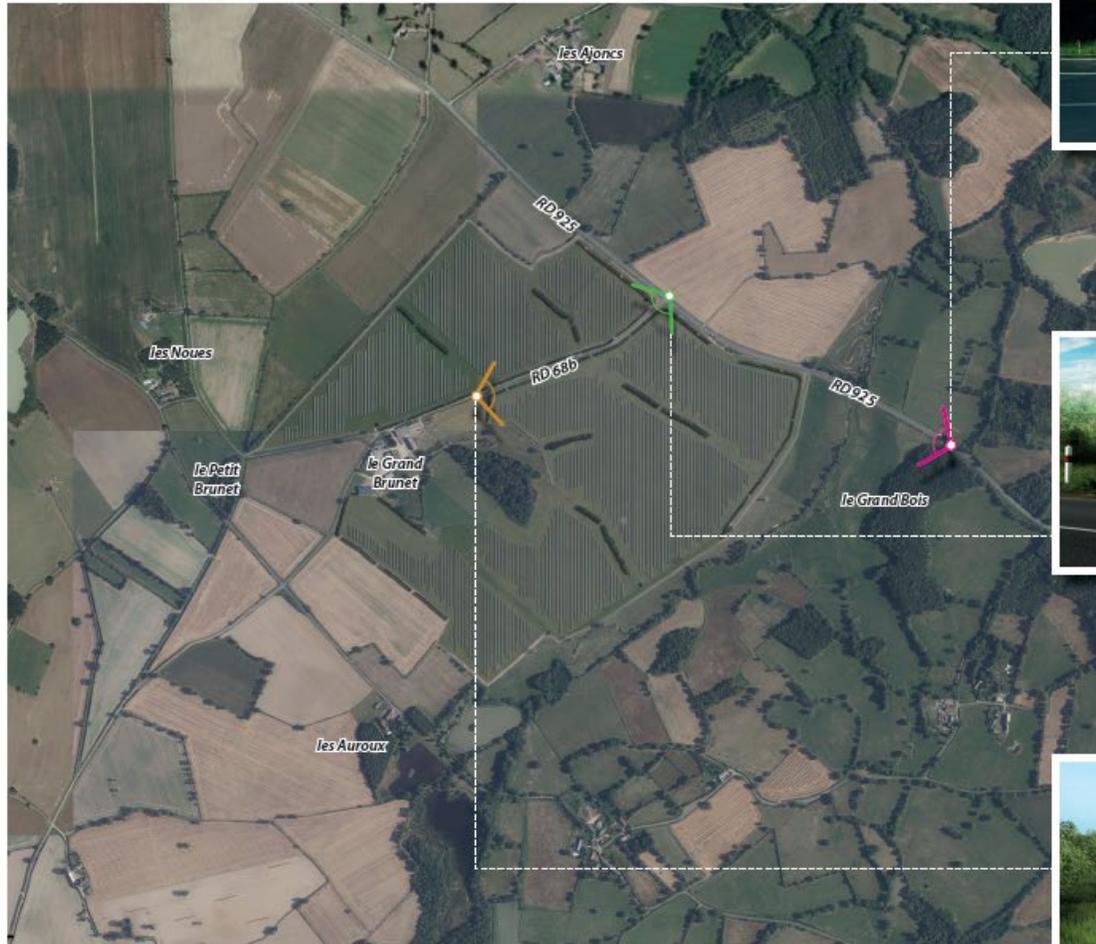


Poste de livraison



Volet paysager – les résultats de l'étude paysagère

- 1- Depuis la RD925, 650m plus à l'est au sortir du Grand Bois (voir page 21)
- 2- Au niveau du croisement de la RD925 et de la RD68b, à hauteur du poste de livraison (voir page 22)
- 3- Depuis la RD68b traversant le projet (Voir page 23)



1 SIMULATION DEPUIS LA RD925 À L'EST DU PROJET

CF PAGE 21



2 SIMULATION AU CROISEMENT ENTRE LA RD925 ET LA RD68b (POSTE DE LIVRAISON)

CF PAGE 22



3 SIMULATION DEPUIS LA RD68b

CF PAGE 23



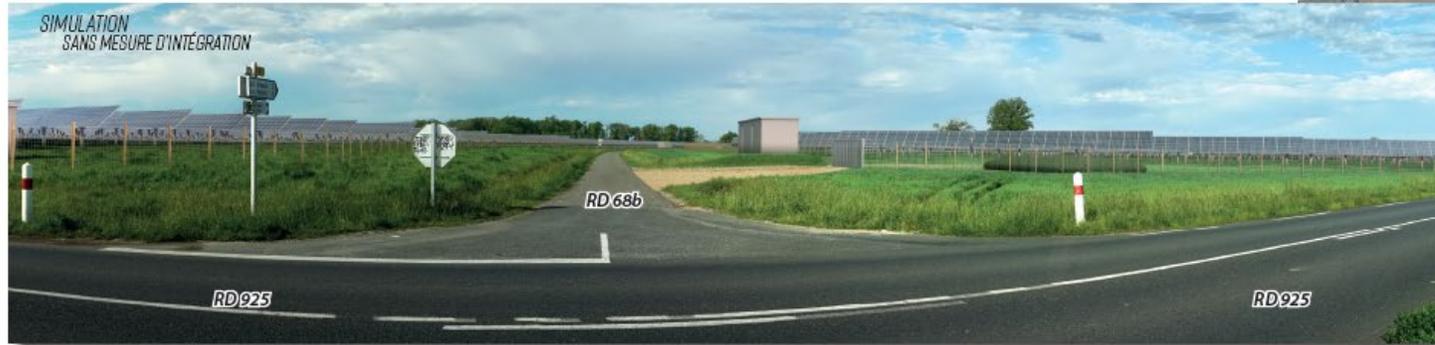
Volet paysager - les résultats de l'étude paysagère



Depuis le tracé de la RD925, au sortir du Grand Bois à l'Est du projet, l'ouverture sur le parcellaire agricole est plus ou moins fractionnée par le léger vallonement et les linéaires de structures végétales (haies).

Le projet s'insère dans ce panorama en limite immédiate de la départementale, disposant d'une perception écrasée depuis l'est. Les plantations complémentaires de linéaires de haies viendront compléter la trame existante et contribueront à l'intégration du projet.

Volet paysager - les résultats de l'étude paysagère



La simulation ci-contre représente l'insertion du parc et de son poste de livraison au niveau du croisement entre les départementales 925, menant à Pruniers et 68b, desservant le corps de ferme du Grand Brunet.

Le recul de l'implantation des structures et la disposition du poste de livraison plus en retrait sur la RD 68b, associés à la plantation de haies, donnent lieu à une réduction de l'emprise visuelle du parc.



Volet paysager – les résultats de l'étude paysagère



Le parc s'insère de part et d'autre de la départementale dont les mesures de réduction (haies arbustives) en mélange composé de type noisetier, prunellier, nerprun prugatif ou encore de fusain d'Europe, s'inspirent du maillage vernaculaire. Celles-ci permettent d'accroître la capacité d'intégration du projet.

Retombées fiscales

La fiscalité des EnR étant particulièrement complexe et difficile à calculer, le calcul détaillé ci-dessus n'est donné qu'à titre informatif et ne saurait être contractuel. Il doit faire l'objet de vérification auprès des services fiscaux par la commune.

Fiscalité : FPU

	Commune	EPCI	Département
CFE	26 €	2 354 €	0 €
IFER	20 422 €	51 054 €	30 633 €
TFPB	2 281 €	215 €	0 €
TOTAL / AN	22 730 €	53 623 €	30 633 €

Taxe d'aménagement :

- Commune : 14 541 €
- Département : 31 991 €

Taxe d'archéologie préventive :

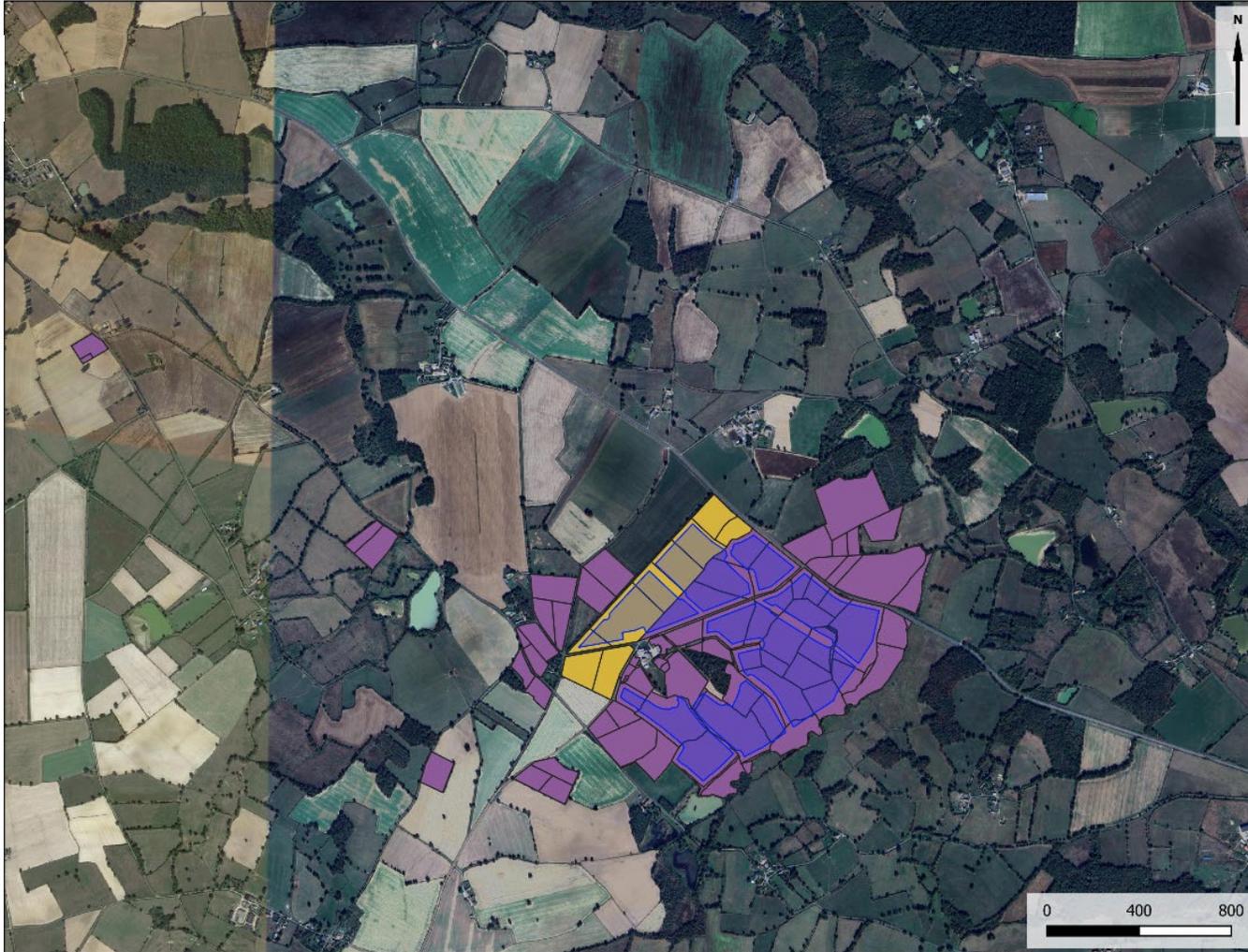
- Département : 11 633 €

Le projet agricole - Concertation locale

Projet de centrale agrivoltaïque Commune de Pruniers (36120)

Légende

- Zone équipée
- Parcelles_Communes
- Parcelles de M.Thidet



Historique du projet :

- Juin 2022 : Prise de contact par le propriétaire/exploitant M. Thidet avec la société GP JOULE
- Juillet 2022 : Premier contact avec la chambre d'agriculture de l'Indre
- Janvier 2023 : Préconsultations auprès des services de l'Etat afin de s'assurer de la viabilité du projet
- Janvier 2023 : Premiers contacts avec la mairie pour présenter le projet
- Janvier 2023 : Contact avec la chambre d'agriculture pour présenter le projet
- Avril 2023 : Echanges avec la mairie pour partenariat sur ce projet
- Octobre 2023 : Passage en conseil municipal afin de présenter le projet
- Décembre : 2023 : Zonage du projet en zone d'accélération par le conseil municipal, document reçu par la sous-préfecture le 11/12/2023
- Décembre 2023 : Réception de la délibération favorable de la part de la mairie
- Janvier 2024 : Echange avec la DDT de l'Indre
- Février 2024 : Présentation du projet à la chambre d'agriculture avec M. Thidet , exploitant agricole
- Avril 2024 : Validation du plan de masse au SDIS 36
- Avril 2024 : Présentation du projet en pôle ENR avec la présence de l'adjoint au maire M. Guiblin
- Aout 2024 : Réception de l'étude d'éblouissement souhaitée par la mairie

Le projet agricole - Concertation locale

Communication tout au long du projet :

- Présentations régulières au Conseil municipal
- Une lettre d'information diffusée aux habitants

Octobre 2024
Lettre d'information générale

L'énergie est notre avenir, économisons-la!

GP JOULE

TRUST YOUR ENERGY.

Parc agrivoltaïque du Grand Brunet

Commune de Pruniers

Édito

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous faire part de l'existence du projet de parc solaire du Grand Brunet élaboré en collaboration avec la ferme du Grand Brunet et la commune de Pruniers.

Depuis le lancement du projet, plusieurs scénarii ont été étudiés et adaptés, en tenant compte des enjeux environnementaux, des recommandations des services de l'État ainsi que des remarques du Conseil municipal.

Intégré en 2022 par l'éleveur en partenariat avec l'entreprise GP JOULE, spécialiste des énergies renouvelables, le projet a été conçu et développé dans le but d'y maintenir une activité d'élevage et de pérenniser à long terme une exploitation agricole.

En effet, le parc solaire accueillera des ovins sous les panneaux! Ce projet permettra de coupler une activité agricole principale à une production énergétique secondaire.

Critères à respecter

- Amélioration du potentiel et de l'impact agronomiques
- Adaptation au changement climatique
- Protection contre les aléas (grêle, sécheresse)
- Amélioration du bien-être animal

Permanence d'information

Une permanence publique se tiendra le **jeudi 21 novembre 2024** de **11 h à 19 h 30**, à la **Mairie de Pruniers**.

Venez rencontrer les équipes de GP JOULE afin de poser toutes vos questions sur le projet agrivoltaïque!

Localisation du projet

Chiffres clés

- Environ 66 ha avec élevage ovin
- 34,95 MWh puissance maximale du parc
- 50 GWh environ production annuelle estimée
- 11 100 foyers alimentés (chauffage et eau chaude sanitaire)

La localisation exacte des panneaux et leurs caractéristiques techniques seront fixées au moment du dépôt de la demande de permis de construire.

GP JOULE : L'expertise et la performance au service des énergies renouvelables à 100 %

• Août : Conception du projet agrivoltaïque avec l'exploitant agricole • Juin : Finalisation du plan de masse définitif du parc
• Octobre : Consultation des services de l'État • Octobre : Fin de l'étude d'impact

Calendrier du projet

2022

2023

- Mars : Rencontre des riverains avec l'exploitant agricole pour évoquer le projet
- Mai : Présentation du projet en mairie
- Juin : Lancement de l'étude d'impact
- Octobre : Présentation de l'avancée du projet devant le Conseil municipal

2024

- Octobre/Novembre : Permanence publique et comité de projet
- Novembre/Décembre : Dépôt de la demande de permis de construire (PC)

2025

- Obtention du permis de construire
- Demande de raccordement au réseau
- Instruction du dossier de demande de PC
- Passage en COPENAF (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers)
- Avis de la MRAE (Mission Régionale d'Accompagnement)
- Enquête publique

2026

- Construction du parc agrivoltaïque

2027

- Mise en service de la centrale agrivoltaïque

2028

- Démontage de l'activité d'élevage au sein de la centrale avec 400 brebis

Avantages d'un parc solaire

- Utilise une énergie renouvelable et inépuisable, le soleil, pour créer une énergie propre, sans émettre de gaz à effet de serre, ce qui contribue à la lutte contre le réchauffement climatique.
- Remise en état du terrain après son démontage, car les fondations ne sont pas lourdes (du fait de la faible prise au vent). Au terme de son exploitation, la zone pourra donc être utilisée pour une autre activité.
- Crée des emplois pérennes et entraîne la participation d'entreprises locales.
- Stimule l'activité économique locale, grâce aux retombées fiscales et aux indemnités liées aux servitudes.
- Dans le cadre de l'agrivoltaïsme, le parc solaire est adapté à l'activité d'élevage déjà en place, afin que les moutons entraînent les terrains et bénéficient de l'ombrage des panneaux sans que cela n'altère leur qualité de vie.

Pendant 25 à 35 ans

- Exploitation et maintenance du parc solaire
- Suivi environnementaux et agricoles

À l'issue

- Démontage et recyclage des éléments de l'installation, y compris les éléments bétonnés et les locaux techniques
- Réhabilitation du site

Ressources

- Présentation de la technologie solaire, chiffres clés, cadre réglementaire, etc., sur le site du Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des Territoires du Gouvernement.
- Boîte à outils de 11 cartes questions/réponses et 5 fiches synthétiques, sur 3 thématiques, à télécharger sur ce lien.
- Le Parc solaire du Grand Brunet de A à Z, site mis à jour aux différentes étapes de l'avancement du projet.

Contact

Vous avez une question à nous poser ou une remarque à partager?

N'hésitez pas à nous contacter!

Bossis Romain
r.bossis@gp-joule.fr

GP JOULE
TRUST YOUR ENERGY.

Tout a commencé en 2009, lorsque deux ingénieurs agronomes allemands, Ove Petersen et Heinrich Gärtner, installent des panneaux solaires sur leurs fermes, qui produisent encore aujourd'hui de l'énergie. L'expérience est une réussite, ils décident alors d'utiliser leurs compétences et leur expérience pour fonder GP JOULE. Leur volonté : approvisionner l'industrie, les transports et la société en énergie 100 % renouvelable. L'entreprise est active dans la photovoltaïque, l'éolien, la méthanisation, le stockage ainsi que l'hydrogène.

En France, GP JOULE est présent dans plusieurs régions : Bretagne, Centre-Val de Loire, Grand Est, Normandie, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie. 200 MW de parcs éoliens et photovoltaïques sont en cours de développement et 150 MW de parcs photovoltaïques sont déjà construits.

Du développement du projet à la maintenance technique des installations, en passant par la construction des sites et le démantèlement des structures, GP JOULE est présent à toutes les étapes des projets éoliens ou solaires.

GP JOULE France
15 Quai Koch F-67000 STRASBOURG



3

Le planning

Planning prévisionnel

Foncier

Signature d'une promesse de bail couvrant les parcelles du projet

T2
2022

Etudes / conception

Réalisation des études environnementales, agricoles & techniques
Consultation des parties prenantes (Intégration du projet dans le PLUi en cours)

Création de la société de projet
Conception technique et étude de raccordement
Finalisation de l'étude d'impact

T4
2024

Dépôt et instruction

Dépôt et instruction du permis de construire
Enquête publique

T2
2026

Pré-construction

Demande et obtention du tarif de rachat de l'électricité produite (AO CRE ou CAE)

T4
2026

T4
2027

Signature du bail emphytéotique
Demande de raccordement au réseau

Financement et préparation du chantier

T3
2028

Construction

Construction de la Centrale agrivoltaïque et mise en service

T1
2029

Échéances prévisionnelles à court terme

- **21 novembre 2024** : Permanence d'information sur la commune et présentation du projet définitif au Conseil municipal
- **Janvier 2025** : Dépôt du PC
- **Début 2^{ème} semestre 2025** : Présentation du projet devant la CDPENAF
- **Fin 2^{ème} semestre 2025** : Avis de l'autorité environnementale
- **1^{er} semestre 2026** : Enquête publique par le commissaire enquêteur
- **1^{er} semestre 2026** : Décision de l'arrêté préfectoral



Mot de conclusion



Source : La France Agricole

Merci pour votre attention !

Des questions ?

Vos interlocuteurs :

GP JOULE France
15 Quai Koch
67000 Strasbourg

Romain Bossis
Chef de projets
07 85 72 14 41
r.bossis@gp-joule.fr

GP JOULE
TRUST YOUR ENERGY.